

## En raison de l'envolée des prix sur les marchés du gaz, SIG augmente ses tarifs

Genève, le 28 avril 2022

SIG adapte à la hausse ses tarifs du gaz naturel le 1er mai 2022. En raison des records historiques des prix du gaz sur les marchés, les tarifs du gaz naturel de SIG augmentent de 34% en moyenne. Cette hausse intervient au printemps, fin de la période de chauffage, afin de minimiser l'impact sur les factures de sa clientèle.

Sur les marchés à long terme, le prix du mégawattheure de gaz a été multiplié par 7 en un an, passant de 17 euros en mars 2021 à 129 euros en mars 2022. SIG a attendu la fin de l'hiver pour adapter ses tarifs à la hausse de 3 ct/kWh pour ses 40'000 clients qui utilisent le gaz naturel pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, la cuisson et l'industrie.

Pour un appartement de 80 m2, la facture augmente en moyenne de 32 CHF/mois et de 54 CHF/mois pour une maison familiale. Pour un artisan ou une petite entreprise, par exemple un commerce, un café ou un restaurant, qui consomme 150'000 kWh/an, la hausse s'élève à quelque 375 CHF/mois hors TVA. Pour une grande entreprise consommant 1'000'000 kWh/an, la hausse s'élève à environ 2'500 CHF /mois sans la TVA. Malgré cette hausse qui entre en vigueur le 1<sup>er</sup> mai, les tarifs du gaz naturel de SIG restent dans la moyenne suisse.

Afin d'aider ses clients à diminuer leur facture énergétique, SIG renforce ses programmes d'économie d'énergie. Comme l'énergie la moins chère est celle qui n'est pas consommée, SIG augmente la prime éco21 pour chaque kilowattheure économisé. Les primes oscillent désormais entre 9 et 32 centimes par kWh économisés et 60 francs la tonne de CO2 économisée. Autre mesure de soutien aux énergies renouvelables : SIG augmente de 50% l'enveloppe de la prime pour l'installation de panneaux solaires.

Afin de réduire la dépendance aux énergies fossiles et privilégier les énergies renouvelables et locales, SIG déploie des solutions thermiques renouvelables, dont les prix sont stables sur le long terme. Deux réseaux thermiques écologiques sont en cours de construction : GeniLac, qui fonctionne à base d'eau du Léman et GeniTerre qui utilise notamment la récupération de chaleur à l'usine d'incinération des Cheneviers et la géothermie. Autre solution : des pompes à chaleur couplées à une installation solaire photovoltaïque, qui permettent de consommer directement l'électricité produite sur son toit.

SIG met tout en œuvre pour aider les Genevoises et Genevois à maitriser leur facture d'énergie tout en réduisant la dépendance aux énergies fossiles ainsi que les émissions de CO2 afin de construire un avenir meilleur à Genève.

Pour de plus amples renseignements sur les mesures exceptionnelles destinées aux entreprises :

- TPE (artisans / indépendants) : <a href="https://ww2.sig-ge.ch/artisans\_independants/mesures\_exceptionnelles">https://ww2.sig-ge.ch/artisans\_independants/mesures\_exceptionnelles</a>
- PME et Grandes entreprises : <a href="https://ww2.sig-ge.ch/entreprises/mesures">https://ww2.sig-ge.ch/entreprises/mesures</a> exceptionnelles

## **CONTACTS MÉDIAS**

Véronique Tanerg, Relations publiques, porte-parole SIG veronique.tanerg@sig-ge.ch

M 079 103 17 68